



Délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Date de Convocation du Conseil Municipal :

5 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Caroline BENOIT-GONIN, Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

Excusée : Sylvie DESBOURDELLES (pouvoir donné à Thomas ALESSI).

Absent : Vincent LABOURIER.

2023-44 Délibération relative à la signature d'un fond de concours avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle en faveur de la biodiversité pour l'aménagement de jardins partagés et l'implantation d'une micro-forêt

Rapporteur : Thomas ALESSI

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle souhaite aménager des jardins partagés et planter une micro-forêt sur la parcelle BC 07, le long de la nouvelle voie aménagée vers le cimetière, à l'angle de la rue Gabriel Combaudon et de la rue Adèle Ducreux.

Les objectifs annoncés sont de proposer un agrément aux habitants du centre bourg et des Fleurinois, végétaliser le centre bourg, réaliser un travail conjoint avec les élus des commissions environnement et voirie. Tout l'intérêt écologique du projet doit permettre de végétaliser pour "rafraichir" en été et capter naturellement les eaux de ruissellement. Des panneaux explicatifs et pédagogiques seront installés pour sensibiliser à la culture d'un jardin et aux interactions entre les différentes espèces de la micro-forêt.

Le budget alloué est de 40 k€ TTC répartis comme suit :

- 9k€ TTC d'accompagnement dans la création et la mise en œuvre du projet, par la Source Dorée ;
- 31 k€ TTC de plantations.

Afin d'accompagner les communes dans la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité et de la sensibilisation à l'environnement, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle propose de soutenir financièrement ce projet à hauteur de 3 000 €.

Florence RIUS souhaite savoir si l'espace sera accessible à tous.

Thomas ALESSI explique que le mode de fonctionnement n'a pas encore été défini par la commission environnement.

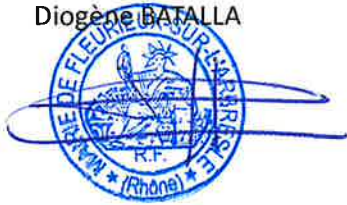
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de fond de concours proposé par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce fond de concours ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus en investissement à l'opération 277 sur le budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATAÏLLA



La secrétaire de séance
Nathalie DENIS